

vous poser des questions sur le contenu de vos observations et je suis sûr que vous ne serez pas étonné, mais heureux, d'apprendre que nous pourrions aussi avoir des questions sur des points qui n'auront pas été touchés dans vos observations.

L'honorable Eric Kierans, ministre des Communications: Je n'en doute pas du tout.

Le président: M. Kierans.

M. Kierans: Je vous remercie, monsieur le président. Je dois dire que ce jour était attendu. J'ai eu quelquefois l'occasion de rencontrer mon bon ami, votre Président, et Yves Fortier également, votre conseiller juridique, et je leur ai laissé entendre que nous étions vraiment impatients et désireux de répondre à ce que quelques uns appellent poliment les «erreurs» qui ont été déposées devant vous et d'essayer de décrire la position du bureau des Postes; c'est pourquoi nous nous sommes préparés avec grand soin.

Les chiffres que nous allons vous fournir aujourd'hui sont le résultat d'une étude approfondie. Nous pensons qu'ils sont à jour, qu'ils peuvent être vérifiés et soutenir l'analyse.

Monsieur le président, j'ai suivi avec beaucoup d'intérêt les délibérations de votre comité. Une fois encore, on a fait la preuve que le vieil adage est toujours, vrai: la meilleure façon de faire parler de soi dans les journaux est de parler de journaux. La presse s'est attachée à faire connaître votre comité beaucoup plus qu'elle ne l'a fait pour n'importe quel autre comité de la Chambre.

Il y a un an environ, j'ai découvert qu'il y avait pourtant un autre bon moyen d'intéresser les journaux: c'était simplement d'accroître les tarifs postaux des grands quotidiens. A peine une douzaine de personnes se sont plaintes de cette hausse, pratiquement aucune entreprise n'a manifesté d'opposition, mais par contre, mon bureau a été submergé d'articles, d'éditoriaux, de coupures de toutes sortes et, je dois bien l'avouer, monsieur le président, tous portaient mon nom écrit en toutes lettres, parfois en majuscules.

Je dirais aussi, comme je vous l'ai laissé entendre, que, dans l'espace d'un mois, aux environs de septembre et d'octobre 1968, il s'est produit un revirement étonnant dans la politique rédactionnelle. Je ne sais pas s'il vaut la peine que votre Comité étudie plus profondément ce revirement. Comme le savent messieurs les sénateurs, le ministre a le droit, de sa propre autorité, de changer les tarifs postaux du courrier de troisième et quatrième classes, mais il doit recourir au Parlement avant d'effectuer quelque changement que ce soit pour le courrier de première classe et de deuxième classe statutaire; ainsi, au début de septembre 1968, environ deux mois après avoir été nommé Ministre ou Maître général des Postes, comme

on disait alors, nous prenions la décision de tenter de réduire le déficit des Postes, et naturellement, je ne pouvais commencer qu'avec les tarifs du courrier de troisième et quatrième classe; aussi vers le 13 ou 14 septembre, au cours d'une conférence de presse, j'annonçais que nous allions augmenter considérablement ces tarifs et que c'était l'intention des Postes de réduire sa dépendance sur les revenus généraux du gouvernement, en réduisant son déficit.

Les applaudissements furent universels dans tous les éditoriaux à travers le pays. Vous connaissez les vieux clichés: «enfin nous avons un homme d'affaires aux Postes» et ainsi de suite, et encore: «C'est très bien. Cette mesure va réduire le déficit et conséquemment les taxes», etc. . . . etc. . . .

Environ un mois plus tard, après que le conseil des ministres m'y eut autorisé, je présentai une loi à la Chambre qui affectait les tarifs de première et de deuxième classes. Alors, les commentaires de la rédaction dans tout le pays, à quelques remarquables exceptions près: le *Montréal-Star*—je suppose qu'ils ne se sentaient pas tellement touchés—et le *Toronto Star*, retournèrent purement et simplement leur position.

Comment dire? Leur attitude, voyez-vous, était celle-ci: «qui? —moi?» Enfin vous me comprenez: du moment qu'ils se sentaient touchés. . .

En somme, on ne faisait que demander aux journaux et aux périodiques de verser un montant qui approchait celui de leurs frais d'envoi. C'était là la seule question qui a fait coulé tellement d'encre. Et encore, il ne s'agissait pas de leurs frais réels,—les périodiques et les journaux paient environ le tiers de ce qu'il en coûte au ministère des Postes pour acheminer le courrier de deuxième classe—mais d'un accroissement proportionnel des tarifs qu'ils devaient payer antérieurement.

Parmi les nombreux malentendus ou conceptions fausses qui se sont répandus au sujet des tarifs du courrier de deuxième classe, il y a eu celui dont est venu vous entretenir un homme que je connais très bien, M. Tom Sloan. Ce dernier vous a déclaré que le gouvernement devrait fournir un appui financier aux maisons d'édition et que mon idée de faire du service des postes une entreprise rentable, signifierait la ruine de l'industrie de l'édition au Canada.

Certes, les sentiments de M. Sloan sont dignes d'éloges, mais ils s'inspirent d'une réalité désuète. En n'exigeant que le tiers des tarifs postaux ordinaires, le gouvernement manifeste déjà son désir d'aider l'industrie de l'édition. En outre, je n'ai jamais déclaré que le ministère des Postes devrait assurer la rentabilité de toutes ses opérations. Au contraire, combien de fois n'ai-je pas répété, que le gouvernement se devait de fournir une aide indirecte et permanente à l'industrie de l'édition au Canada.